



SBV FSA

Schweizerischer Blinden-
und Sehbehindertenverband

Fédération suisse des
aveugles et malvoyants

Rapport annuel et Comptes annuels 2022

L'organisation nationale d'entraide des
personnes en situation de handicap visuel

Sommaire

Mot du président	3
La FSA demande la levée des barrières numériques	3
Secrétaire général	4
Ensemble pour une société inclusive	4
111 ans FSA	5
Défense des intérêts	6
Pour davantage de sécurité dans le trafic	6
Consultation	8
Consultation pour toutes les situations	8
Job Coaching	9
Contrat de prestations avec l'AI	9
Membres et formation	10
Créer des structures et des lieux de rencontre	10
Technologie et Innovation	12
Voyager sans barrières grâce à Intros	12
Fédération	13
Organes dirigeants	14
Direction de la FSA	14
Soutien de projets	15
Soutien bienvenu: un grand merci!	15
Comptes annuels 2022	16
Bilan et compte d'exploitation	16
Tableau de flux de trésorerie	18
Tableau de variation du capital 2022	19
Annexe aux comptes annuels 2022	21

La FSA demande la levée des barrières numériques



Roland Studer, Président

En 2022, la FSA a fêté ses 111 ans d'existence. Un anniversaire est l'occasion de faire le point et de se réjouir de ce qui a été réalisé. Mais aussi de dresser la liste de ce qui n'a pas encore été atteint.

La numérisation est une belle opportunité pour les personnes aveugles et malvoyantes. Mais il faut pour cela que les plateformes numériques ne représentent pas non plus des barrières. Or, les offres numériques sont encore et toujours conçues sans tenir compte des besoins des personnes aveugles et malvoyantes.

Le 13 septembre 2023, la Suisse fêtera les 175 ans de la Constitution fédérale. En 175 ans, la Suisse n'est pas parvenue à nous permettre de voter de manière autonome.

Nous avons donc mis en place une campagne centrée sur l'accessibilité numérique. Diverses activités vont attirer l'attention des pouvoirs publics, des programmeurs et des spécialistes en design industriel sur cette question.

Le vote électronique et la collecte de signatures par voie numérique, qui ont été débattus lors de l'assemblée des délégués de 2022, seront à nouveau demandés le 15 septembre, Journée de la démocratie.

L'accessibilité est un droit fondamental. La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, qui a été ratifiée par la Suisse, le dit clairement. Le rapport de l'ONU ayant analysé l'avancement de la mise en œuvre de la convention

en Suisse fait état de graves lacunes en la matière. Les autorités ainsi que les politiciennes et politiciens sont invités à lancer les démarches nécessaires pour rendre la Suisse accessible.

Nous, les personnes concernées et donc les électrices et électeurs, devons prendre conscience de notre responsabilité. Le Parlement fédéral sera réélu cet automne. La FSA va une nouvelle fois mettre en lumière les politiciennes et politiciens qui ont défendu nos intérêts par le passé.

Il s'agit également de regarder plus précisément qui le fait à l'échelon communal et cantonal. Se reposer sur les personnes élues ne suffit pas. Nous devons nous-même jouer un rôle actif sur le plan politique. D'une part, par un lobbying exercé activement par la Défense des intérêts nationale et régionale, d'autre part, par un soutien proposé par la FSA sous forme de formation continue et d'assistance aux élus concernés.

La FSA et d'autres organisations ont décidé ensemble de lancer l'initiative pour l'inclusion. Pour autant que les fonds soient réunis, nous commencerons à récolter cet été les 100 000 signatures nécessaires. Le défi est de taille. Mais si chaque membre de la FSA demande activement à son entourage de signer, nous atteindrons notre objectif ambitieux et pourrons ainsi entamer le débat public sur les droits des personnes en situation de handicap.

Je remercie toutes les personnes qui défendent notre cause et s'engagent en faveur de notre fédération. Cette année encore, les défis ne vont pas manquer mais l'effort en vaut la peine, car nous le faisons pour nous, pour une société inclusive et pour un avenir sans barrières.

Nous avons toutefois aussi besoin d'un soutien financier. Je remercie donc chaleureusement nos donatrices et donateurs. Deux tiers de nos missions sont financés grâce à leur générosité.

Ensemble pour une société inclusive

Nous, la FSA, croyons à une société inclusive et à notre avenir commun. Pour nous, les personnes concernées, cela signifie une participation illimitée à tous les domaines de la vie, avec tous les droits et obligations que cela implique. Nous souhaitons explorer la vie sous toutes ses facettes et façonner le vivre-ensemble. Nous avons pour cela besoin d'un accès sans barrières à la formation, aux informations, à l'emploi, à la mobilité et aux loisirs. Si ces conditions-cadre sont réunies, nous pouvons faire profiter la société dans son ensemble de nos capacités, de nos potentiels et de nos talents. Il faut aussi pour cela que nous puissions exercer nos droits politiques, que ce soit en votant sans barrières sous forme électronique ou en accédant aux mandats politiques.

Favoriser la compréhension mutuelle

111 ans après la création de notre fédération, nous, personnes aveugles et malvoyantes, sommes encore confrontées à des barrières, qu'elles soient physiques ou mentales. Ensemble, nous entendons les lever et créer un environnement inclusif pour toutes et tous. Il faut pour cela comprendre notre réalité au quotidien et nos besoins spécifiques en tant que personnes avec un handicap visuel. Nous devons par ailleurs faire preuve d'ouverture et nous montrer prêts à dialoguer pour convenir de solutions. Trouver une issue ou faire évoluer les mentalités demande du temps. Nous devons aller les uns à la rencontre des autres et faire preuve d'égards mutuels. Nous atteindrons ainsi pas à pas notre objectif.

Entretenir le dialogue

Bon nombre d'entre nous, personnes concernées, bénéficions d'un vivre-ensemble harmonieux dans un cercle restreint, avec nos proches et amis. Les opinions ne sont toutefois pas toujours les mêmes. Nos avis et nos réalités divergent mais en discutant, nous parvenons à nous comprendre et à enrichir la manière dont l'autre perçoit le monde. Dans l'ensemble, voilà ce que je souhaite à notre société.

La FSA peut compter sur le soutien de nombreux participants, interlocuteurs et partisans. Je pense ici à nos membres, aux comités des sections et à notre personnel, mais aussi aux autorités, aux politiciens, à nos partenaires et bien évidemment à nos donateurs. Toutes et tous contribuent à façonner la société inclusive de demain.

Je les remercie du fond du cœur pour leur engagement, leur soutien et leur solidarité avec la FSA. Nous avons déjà accompli de grandes choses, mais il y a encore à faire pour que toutes et tous puissent participer sur un pied d'égalité à la vie de la société. Ensemble, nous parviendrons à relever ces défis et à trouver des solutions.



Kannarath Meystre, secrétaire général

111 ans FSA

En 2022, la FSA a célébré son 111^e anniversaire. Une année riche en moments forts.



Le président du Conseil national Martin Candinas lors de son allocution à la soirée du jubilé.



Dans toute la Suisse et durant l'année du jubilé, la FSA a planté des arbres, comme ici à Köniz.



Event sensibilisation sur la place de la gare à Berne comme reflet des nombreux événements régionaux organisés par les sections.



Forum sur le thème «Prise en compte des droits politiques des personnes aveugles et malvoyantes.»



Partages culturels avec et sans déficience visuelle durant le spectacle audiodécrié «Moi aveugle?!» (Photo: JM Brulhart)

Pour davantage de sécurité dans le trafic

Qu'il s'agisse d'emprunter un trottoir, de traverser la route ou de marcher dans l'obscurité, la Défense des intérêts s'engage à bien des égards pour un espace public plus sûr.

«Ne plongeons pas les personnes malvoyantes dans l'obscurité!» Le titre de ce communiqué de presse publié par la FSA le 6 octobre 2022 résume parfaitement l'engagement de la Défense des intérêts. En automne dernier, lorsque le mot d'ordre était aux économies d'énergie à grande échelle, il a fallu empêcher que la liberté de mouvement des personnes avec un handicap visuel soit restreinte. Une action qui a porté ses fruits: seules quelques rares communes ont finalement réduit leur éclairage public à certaines heures. La commune d'Urnäsch est même revenue sur sa décision après que la spécialiste locale en défense des intérêts soit montée au créneau avec une habitante.

La situation reste cependant compliquée dans les villes proposant des trottinettes électriques à la location. Ces engins sont souvent abandonnés au milieu du trottoir, voire sur les lignes de guidage, et les personnes qui en font usage empruntent souvent les trottoirs, alors qu'elles n'y sont pas autorisées. Les actions de sensibilisation menées avec les prestataires n'ont hélas pas permis d'améliorations significatives jusqu'à maintenant. La FSA a donc demandé aux autorités d'effectuer des contrôles plus fréquents et d'édicter des prescriptions d'utilisation plus strictes.



Moniteurs de conduite coopératifs

Pour la sécurité du trafic, la Défense des intérêts a renforcé sa collaboration avec l'Association suisse des moniteurs de conduite au cours de l'année écoulée. Cette collaboration vise à sensibiliser les futurs usagers de la route et à affiner leurs connaissances des règles de priorité et des lignes de guidage tactilo-visuelles. En coopération avec Mobilité piétonne Suisse, une fiche d'information sur les bornes de recharge respectueuses des piétons a été publiée, et des activités de lobbying ont été menées avec succès contre un postulat visant à permettre aux motos de stationner sur les trottoirs.

En ce qui concerne les transports publics, plusieurs mauvaises nouvelles sont malheureusement à déplorer. Au cours de l'année écoulée, la carte d'accompagnement a été intégrée au SwissPass et n'est plus émise séparément. En conséquence, il n'est plus possible de faire valoir le droit d'accompagnement sur attestation auprès des établissements culturels et de loisirs. Les efforts visant à trouver une solution ont pour l'heure été vains. Il a également été communiqué que la carte UTP, qui permettait d'utiliser gratuitement les transports de proximité de nombreuses régions, serait abolie fin 2023.

Participation aux décisions politiques

La Défense des intérêts a donné des signaux forts en faveur de la participation aux décisions politiques et de l'accessibilité numérique. Sur ce dernier point, il a été notamment demandé, en réponse à la consultation sur la nouvelle identité électronique, que celle-ci soit prévue durablement sans barrières, avec des tests sérieux pour le garantir. De plus, une intervention politique et une campagne ont été préparées. En matière de vote électronique, une table ronde a été menée au cours de l'assemblée des délégués de la FSA, et des contacts ont été noués avec les cantons qui participeront bientôt aux essais.

Terminaux de paiement sans barrières



Dans les hôtels et les restaurants, les personnes concernées font régulièrement face à des terminaux de paiement munis d'un écran tactile qu'elles ne peuvent souvent pas utiliser. La FSA s'engage pour une solution uniforme sans barrières.

Les écrans tactiles se répandent à toute allure, au grand dam des personnes en situation de handicap visuel. Les terminaux de paiement sont de plus en plus souvent équipés d'écrans tactiles ou de touches sensibles, qui empêchent toute utilisation autonome. Les personnes concernées ne peuvent par ailleurs vérifier le montant affiché qu'après le règlement sur leur smartphone ou à la réception du décompte de la carte de crédit. La Défense des intérêts a par conséquent recherché une solution garantissant l'accessibilité. Le terminal YUMI de l'entreprise Worldline dispose d'une synthèse vocale, et les touches peuvent être actionnées en appuyant sur un chablon en silicone posé sur le clavier de l'écran tactile. La synthèse vocale, qui est émise par le biais d'un haut-parleur intégré ou en branchant des écouteurs, accompagne toute la transaction. Ce produit novateur a déjà été testé à plusieurs guichets de La Poste Suisse. La FSA est par ailleurs en discussion avec l'organisme d'homologation des terminaux de paiement afin de trouver une solution uniforme pour qu'à l'avenir, d'autres fournisseurs de ces terminaux en proposent une utilisation autonome et sans barrières.

Des offres culturelles et de loisirs accessibles



La Défense des intérêts de la FSA s'engage pour que les personnes en situation de handicap visuel puissent également profiter des offres culturelles et de loisirs de manière aussi autonome que possible.

Le droit suisse ne contient que peu de règles obligeant à garantir l'accessibilité dans le domaine de la culture. Il s'agit par conséquent de sensibiliser et de motiver activement les organisateurs. La FSA est en contact avec un certain nombre d'institutions culturelles, auxquelles elle fournit également des conseils concrets pour concevoir des offres sans barrières. Le calendrier des manifestations de la FSA est par ailleurs un outil très pratique pour promouvoir la culture accessible. Les manifestations aménagées pour les personnes aveugles et malvoyantes figurent sur le site Internet de la FSA. Il s'agit de pièces de théâtre avec audiodescription, d'expositions et de visites guidées avec des éléments sonores et tactiles. Des facilités organisationnelles comme des entrées gratuites pour les personnes accompagnantes ou des possibilités d'accueil pour les chiens-guides font également office de critères permettant à une manifestation d'apparaître sur le site Internet de la FSA. Grâce au calendrier des manifestations, les institutions culturelles peuvent atteindre plus facilement le public en situation de handicap visuel et sont ainsi encouragées à créer plus d'offres accessibles.

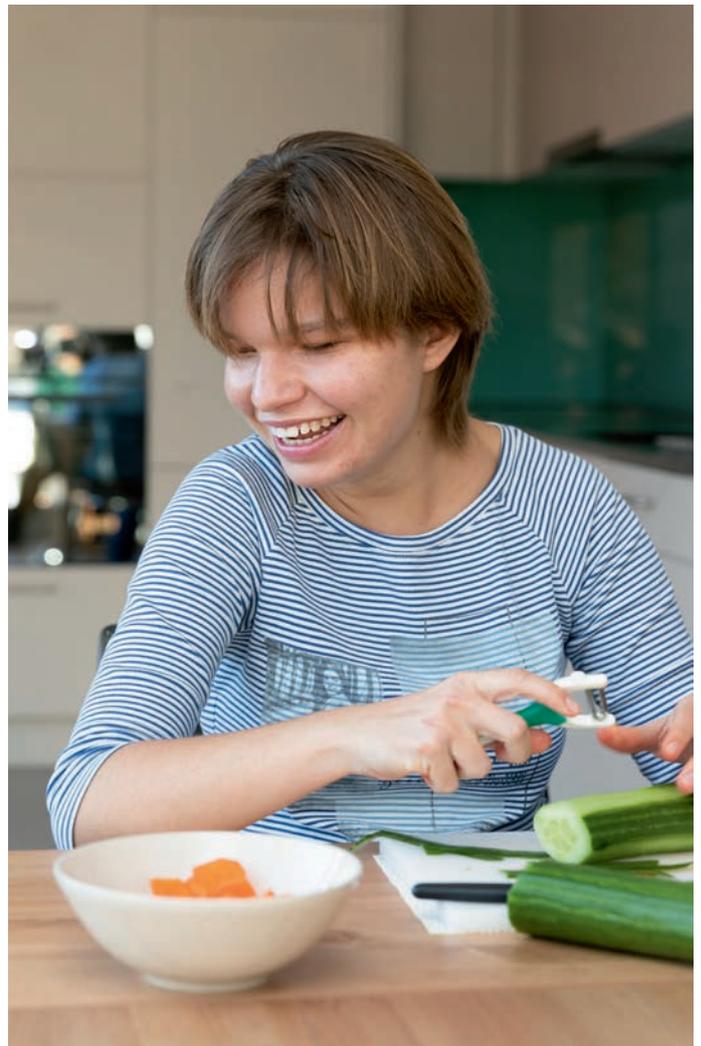
Consultation pour toutes les situations

Les consultations à grande échelle proposées par la FSA ont toutes le même objectif: permettre aux personnes aveugles et malvoyantes de mener leur vie de manière autonome et autodéterminée, dans toutes les situations.

Laura Krischner s'est adressée à la FSA dans un but bien précis: elle voulait emménager dans un «chez soi» bien à elle. Chez ses parents, l'étudiante aveugle de naissance n'avait pas à cuisiner, faire le ménage ou ses lessives toute seule. Une personne du service spécialisé pour handicapés de la vue de la Suisse centrale, spécialisée dans les activités de la vie journalière (AVJ), l'a épaulée. Elle lui a permis d'approfondir les connaissances AVJ acquises à l'école pour aveugles et à les perfectionner selon sa situation personnelle. Cela comprend par exemple le fait de remplir et de vider le lave-vaisselle ou d'étiqueter les placards de la cuisine et les boîtes hermétiques. Il s'agit aussi d'exercer les gestes à appliquer pour préparer et cuisiner des légumes.

Consultations sur mesure

Les expertes et experts en AVJ enseignent comment préparer des plats simples, mettre de l'ordre dans une armoire, nettoyer ses chaussures, garder son appartement propre, étiqueter les appareils ménagers, utiliser divers auxiliaires et bien davantage. L'offre est adaptée à la situation personnelle et aux besoins spécifiques de chaque cliente et client. Une jeune étudiante a ainsi d'autres souhaits qu'une dame âgée qui peut continuer à tenir son ménage seule, à l'aide de conseils et astuces avisés, même après l'apparition d'un handicap visuel. Les six services de consultation de la FSA offrent aux personnes avec un handicap visuel et à leurs proches un soutien pour toute question concernant la cécité ou la malvoyance. Tous les sites proposent des conseils sociaux, des entraînements en orientation et mobilité, des activités de la vie journalière, des conseils en basse vision et un Job Coaching.



En soutien par des spécialistes, Laura Kirschner apprend comment gérer un ménage de façon autonome.

Chiffres clés

- 3'687 clients dans les services de consultation (sans les consultations brèves de moins d'une heure non saisies)
- 27'574 heures de consultation et réadaptation fournies
- 5'447 heures de services informatiques fournies aux personnes concernées

Contrat de prestations avec l'AI

En 2022, la FSA a obtenu l'aval pour la conclusion d'un contrat de prestations relatif au Job Coaching et au conseil en basse vision avec l'assurance-invalidité. La FSA est ainsi promu partenaire officiel de prestations et peut être mandatée par tous les offices AI pour de telles prestations.

Les prestations de Job Coaching comprennent le coaching pour la recherche d'emploi et sur le lieu de travail tandis que le conseil en basse vision permet d'examiner le potentiel visuel et de proposer des ajustements à amener au poste de travail des personnes concernées. Les avantages pour les personnes aveugles et malvoyantes ayant besoin de soutien dans le domaine professionnel sont nombreux:

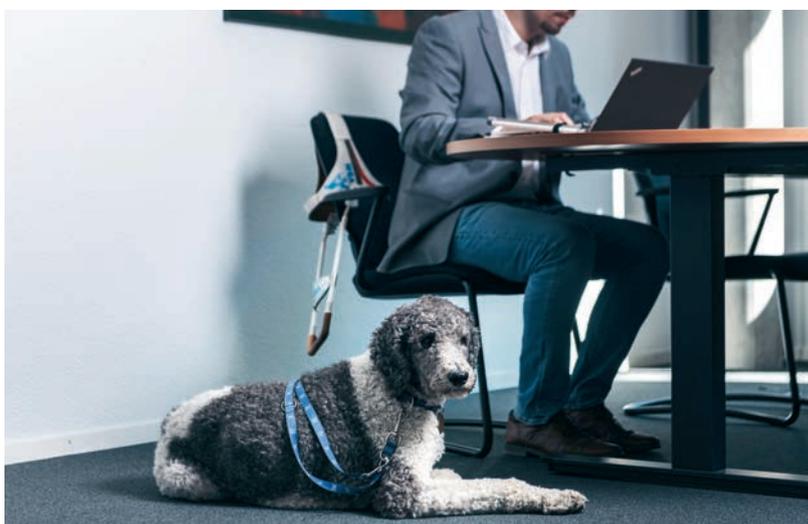
- La possibilité de confier directement un mandat permet une prise de contact rapide par l'AI, par exemple si le poste de travail est fortement menacé, et une intervention rapide de la FSA.
- Une collaboration solide et ciblée avec l'office AI et les clients, englobant tous les spécialistes impliqués, permet en général de répondre rapidement aux questions et de remettre des recommandations pour la suite de la procédure.

Autres succès

En 2022, l'équipe Job Coaching a mené à bien 17 accompagnements. 55% des personnes en recherche d'emploi ont atteint leur objectif premier de décrocher un emploi fixe, et 17% d'autres personnes ont trouvé une autre solution pleinement satisfaisante pour elles. Deux des trois consultations ayant pour objectif de trouver un emploi ont été fructueuses et, pour un autre dossier, la personne concernée s'est vu confirmer une rente AI à 100%.

Au cours de l'année sous revue, nous avons organisé deux tables rondes pour les employeurs, à Delémont et Lausanne. Elles ont été le fruit d'une collaboration réussie entre divers intervenants du Job Coaching, du service de consultation, de la Défense des intérêts, des sections, de PORTAILS et des offices AI, et ont servi à informer les employeurs des possibilités d'insertion professionnelle de personnes aveugles et malvoyantes et à échanger avec eux.

Les job coaches de la FSA soutiennent et accompagnent les demandeurs d'emploi et salariés déficients visuels et aussi leurs employeurs.



Créer des structures et des lieux de rencontre

Un handicap visuel bouleverse la vie. Les cinq centres de formation et de rencontre (CFR), les groupes créatifs et le riche programme de cours offrent aux personnes avec un handicap visuel une structure pertinente et un lieu pour se réunir.

Renato Ciaranfi, 62 ans, fréquente le CFR Berne depuis trois ans. «Après un diagnostic, des structures comme le CFR sont essentielles. Ici, j'ai enfin pu faire des expériences positives et ainsi retrouver mon autonomie et mon assurance.» Il passe quatre jours par semaine au CFR Berne. Le travail créatif et les échanges avec des personnes partageant un même destin donnent de la force. «Les autres participants me servent d'exemple. Ils me montrent que l'on peut mener une vie épanouie malgré un handicap visuel.»



Renato Ciaranfi avec Renato Colombo, responsable du CFR de Berne.

Exprimer librement sa créativité

Les participants des CFR décident eux-mêmes des techniques et aptitudes artisanales qu'ils souhaitent apprendre ou exercer. Les CFR offrent la possibilité de travailler avec du bois, du métal, de la glaise, du tissu, de la pierre et d'autres matériaux. Le personnel spécialisé et sensibilisé prête main-forte à la réalisation des idées et souhaits personnels. Renato Ciaranfi aime travailler le feutre et le bois. Son projet actuel est une planche en bois avec différents emplacements laissant apparaître chacun six trous. Il souhaite ainsi s'exercer à la lecture du braille à six points. Les diverses lettres peuvent être composées et mémorisées du bout des doigts. Ces exercices complètent le cours de braille de la FSA qu'il suit depuis quelques mois. «J'aurai encore besoin d'un peu de temps avant de pouvoir lire de manière fluide.»

Lieux de rencontre appréciés

La FSA gère des centres de formation et de rencontre CFR à Lausanne, Berne, Lucerne, Saint-Gall et Zurich. Chaque site développe ses propres offres artisanales et activités culturelles, par exemple une chorale. Tous permettent aux personnes aveugles et malvoyantes d'apprendre de nouvelles techniques et de réaliser leurs idées. La priorité est l'aménagement autonome et autodéterminé des activités. Les CFR sont aussi des lieux appréciés de rencontre pour créer du lien.

www.sbv-fsa.ch/cfr

Chiffres clés

- 5 centres de formation et de rencontre, avec chacun 8 participants par jour en moyenne
- 22 cours blocs, 20 cours semestriels et 90 cours journaliers
- 39 groupes créatifs avec 1'441 cours de 3 heures chacun

Offre de cours diversifiée



L'offre de cours de la FSA comprend des classiques indémodables comme les semaines de ski et les cours de cuisine, qui sont complétés par de nouvelles offres comme la fonte d'argent.

Les cours répondent spécifiquement aux besoins des personnes aveugles et malvoyantes qui y participent. L'équipe d'encadrement répond aux souhaits des participants et donne des conseils pour relever les défis posés par le handicap visuel. «Je sais enfin comment distinguer facilement les différents niveaux de cuisson de la viande», a ainsi affirmé un participant à un cours de cuisine.

Le programme de cours varié de la FSA englobe un vaste choix d'offres dans de nombreux domaines: sport, créativité, cuisine, culture, bien-être, activité professionnelle, langues et communication ainsi que musique et danse. Hormis le plaisir procuré et les contacts ainsi noués, ils facilitent aussi l'autonomie, permettent d'acquérir des techniques et des aptitudes ou incitent à bouger. Une équipe d'encadrement motivée et sensibilisée aide les participants à relever les divers défis.

www.sbv-fsa.ch/cours

Groupes créatifs régionaux



Avec quelque 40 groupes créatifs régionaux, la FSA propose aux personnes avec un handicap visuel de développer leur créativité et de tisser des liens sociaux.

Les participants peuvent formuler leurs propres projets et souhaits au sein du groupe ou se laisser inspirer par de nouvelles idées, en étant guidés et assistés par des responsables qualifiés. Il arrive fréquemment que de nouvelles méthodes et moyens auxiliaires soient testés afin de permettre une activité créatrice manuelle malgré le handicap visuel ou d'améliorer les compétences existantes.

Au sein des groupes créatifs de la FSA, des objets décoratifs, bijoux ou ustensiles du quotidien sont fabriqués selon les possibilités, besoins et souhaits. Outre les travaux manuels traditionnels tels que le tricot et le crochet, de nombreuses autres techniques sont proposées, par exemple l'impression textile, la peinture sur soie, le tissage, la poterie, la vannerie ou la sculpture sur stéatite.

Les groupes créatifs sont ouverts à toute personne affectée par une perte de vue. Ils favorisent la motricité fine, permettent d'échanger avec d'autres personnes concernées et souvent structurent la semaine.

www.sbv-fsa.ch/fr/groupes-creatifs

Voyager sans barrières grâce à Intros

Intros permet aux personnes ayant un handicap visuel ou une mobilité réduite d'utiliser de manière autonome les transports publics. Le système développé par la FSA et des partenaires est optimisé au fur et à mesure et convainc au-delà de nos frontières.

L'application Intros offre aux personnes à mobilité réduite la possibilité d'utiliser les transports publics de façon autonome, comme les bus, les trams, etc. La fonction radar permet de sélectionner avec son smartphone les véhicules souhaités et d'effectuer une demande d'entrée et de sortie correspondante. Une correspondance de transport public peut aussi être recherchée grâce à la fonction «Horaires» et être transférée vers la fonction radar pour en assurer le suivi.

Les principales fonctions:

- identification des véhicules aux alentours,
- déclenchement d'un signal acoustique pour trouver l'entrée,
- envoi d'une demande d'entrée ou de sortie,
- suivi des stations suivantes pendant le trajet à l'aide du tableau d'affichage des stations.

Intros a été conçue pour que les personnes aveugles et malvoyantes puissent trouver le bon véhicule, surtout aux stations où passent plusieurs lignes. Les personnes en fauteuil roulant ou des passagers avec des poussettes et/ou des aides à la marche peuvent elles aussi évidemment bénéficier des prestations de l'application.

Développement continu et déploiement

L'équipe Technologie et innovation poursuit en continu le développement d'Intros. Il est ainsi question d'améliorer les fonctions d'horaires afin qu'elles puissent être pilotées et consultées vocalement pour en faciliter l'utilisation en cours de déplacement.

Intros a également convaincu l'entreprise allemande de transport Saarbahn. Celle-ci cherchait une solution conviviale facilitant les déplacements autonomes des personnes aveugles et malvoyantes notamment. La phase de test a été bouclée et évaluée fin 2021. Le résultat: le système sera déployé sur tout le réseau.



Les passagers malvoyants voyagent en autonomie dans le réseau Saarbahn (Photo: Saarbahn / Manuele Meyer)

Sections et membres

- Nombre de sections 16
- Nombre de membres au 31.12.2022 3'969

Collaborateurs

- Nombre de collaborateurs 127
 - dont apprentis et stagiaires 10
- Nombre de collaborateurs en situation de handicap visuel 26
 - dont apprentis 1
- Nombre de postes à temps plein 84,48
 - dont personnes en situation de handicap visuel 15,3
 - dont apprentis et stagiaires 8

Bénévoles

- Heures de bénévolat 3'980
 - soit environ 1,82 poste à plein temps
- Nombre de bénévoles 81

Notre réseau

Partenaires internationaux

- Union européenne des aveugles UEA
- Union mondiale des aveugles UMA

Organisations faitières nationales

- Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBAVEUGLES
- Inclusion Handicap
- AGILE.CH
- Lions Club International MD 102 Suisse-Liechtenstein

Partenaires dans le domaine du handicap visuel

- Accesstech SA (dont la FSA est actionnaire)
- Fondation AccessAbility
- Bibliothèque Sonore Romande BSR
- Blinden-Fürsorge-Verein Innerschweiz BFVI
- Das B – Blinden- und Behindertenzentrum Bern
- Retina Suisse
- Union suisse des aveugles USA
- Action Caritas Suisse des Aveugles CAB

Direction de la FSA

Membres du Comité fédératif

Roland Studer, Schaffhouse SH, président

En fonction depuis 2021

- Membre actif de la section ZH-SH
- Membre passif de la section AG-SO

Michaela Lupi, Cadro TI, vice-présidente

En fonction depuis 2017

- Membre active de la section Unitas
- Membre du comité de la section FSA Unitas

Luana Schena, Rüti ZH

En fonction depuis 2021

- Membre active de la section Grisons
- Membre solidaire de la section Zurich-Schaffhouse

Christoph Käser, Derendingen SO

En fonction depuis 2017

- Membre actif de la section Berne
- Membre du comité ICC (International Camp on Communication and Computer)
- Employeur: Fondation AccessAbility

Giuseppe Porcu, Saint-Gall SG

En fonction depuis 2018

- Membre actif de la section Suisse orientale
- Membre du comité de l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBAVEUGLES

Christian Huber, Lucerne LU

En fonction depuis 2021

- Membre actif de la section Suisse centrale
- Membre du comité central Procap Suisse
- Employeur: association École de la pomme

Carla Renaud

En fonction depuis 2022

- Membre active de la section Neuchâtel
- Vice-présidente de la section Neuchâtel

Membres de l'équipe dirigeante

Kannarath Meystre

En fonction depuis 2010

- Secrétaire général, Service centraux, Technologie et innovation, Marketing et communication, Fundraising

Philipp Thommen

En fonction depuis 2012

- Responsable du département Membres et formation, secrétaire général adjoint

Philippe Gerber

En fonction depuis 2016

- Responsable du département Consultation

Martin Abele

En fonction depuis 2020

- Responsable du département Défense des intérêts

Soutien bienvenu: un grand merci!

Au cours de son année anniversaire, la FSA a reçu d'innombrables soutiens généreux de la part de donatrices et donateurs ainsi que de partenaires. Ces dons ont contribué de manière déterminante à ce que la FSA puisse s'acquitter toute l'année de ses missions en faveur des personnes aveugles et malvoyantes. Nous sommes très reconnaissants de cette solidarité, car nombreuses sont les prestations, activités et offres qui ne sont possibles que grâce à ce soutien financier et matériel.

Nous adressons des remerciements particuliers à:

- tous les donateurs et donatrices privés;
- tous les auxiliaires bénévoles;
- toutes les personnes qui ont pensé à la FSA dans leurs dernières volontés;
- la Fondation Denk an mich (contribution pour la croisière anniversaire pour les membres);
- la Fondation ACCENTUS, le Fonds Margrith Staub et le Fonds Jean & Verena Wyssbrod (soutien pour le programme de cours et le CFR Saint-Gall);
- la Fondation Coromandel (soutien du CFR Lausanne);
- la Loterie Romande (soutien du CFR Lausanne);
- la commune bourgeoise de Berne (soutien du CFR Berne);
- la Fondation Margareth Ursula Ladurner (CFR ZH);
- toutes les fondations qui préfèrent ne pas être citées nommément;
- toutes les autres œuvres de bienfaisance et institutions soutenant notre cause;
- toutes les entreprises, paroisses, communes et associations;
- l'Office fédéral des assurances sociales OFAS;
- les cantons suivants: Bâle-Ville, Berne, Lucerne, Saint-Gall, Soleure, le Valais, Vaud et Zurich;
- l'Église catholique-romaine du canton de Lucerne (soutien du CFR Lucerne)
- les sociétés coopératives Migros et Coop (soutien de VoiceNet);

- les médias qui ont fait état du travail de la FSA;
- la fondation Carl und Elise Elsener-Gut (soutien de l'année du jubilé).

.....

«L'ambiance au CFR est formidable. C'est un peu comme une famille. Nous rions et discutons beaucoup, nous nous entraïdons et parfois, nous nous disputons.»

S. B., participante du CFR Lucerne

.....

Soutenir la FSA

Par votre don, vous permettez à de nombreuses personnes aveugles et malvoyantes de bénéficier de nos conseils et de notre aide.

Pour de plus amples informations, veuillez écrire à servicedonateurs@sbv-fsa.ch ou téléphoner au 021 651 60 60.

www.sbv-fsa.ch

IBAN: CH34 0900 0000 3000 2887 6



Faites un don maintenant avec TWINT

SBV FSA

Ensemble, on voit mieux



Comptes annuels 2022

Actif	Annexe chiffre	31.12.2022 en kCHF	31.12.2021 en kCHF
Total Actif		39'230	38'827
Actif circulant		11'633	12'602
Liquidités		8'918	8'109
Créances		1'221	1'035
Créances envers les organisations proches		568	866
Stocks et travaux en cours		492	416
Compte de régularisation actifs		435	2'177
Actif immobilisé		27'598	26'224
Immobilisations corporelles meubles et immeubles	2	2'443	2'425
Immobilisations financières	3	25'138	23'761
Immobilisations incorporelles	4	16	39

Passiven	Annexe chiffre	31.12.2022 en KCHF	31.12.2021 en KCHF
Total Passif		39'230	38'827
Engagements à court terme		1'900	2'654
Dettes résultant de livraisons et de prestations envers des tiers		483	538
Dettes résultant de livraisons et de prestations envers les organisations proches		205	192
Dettes à court terme rémunérées		50	50
Autres dettes à court terme envers des tiers		637	973
Autres dettes à court terme envers les organisations proches		98	336
Compte de régularisation passifs		428	564
Engagements à long terme rémunérés		800	850
Provisions		36	35
Capital des fonds à affectation spéciale	1	5'738	4'955
Capital de l'organisation sans part des minoritaires	1	29'730	29'383
Capital lié		10'270	10'070
Capital libre		19'460	19'313
Parts des minoritaires aux fonds propres		1'027	950

	Annexe chiffre	2022 en kCHF	2021 en kCHF
Total des produits		25'095	24'099
Donations reçues		13'677	13'162
Dons	5	8'734	9'244
Cotisations des membres		41	42
Legs / successions		4'902	3'876
Produits des prestations fournies		11'418	10'937
Prestations sur mandats publics		6'641	6'061
Autres produits d'exploitation		4'776	4'877
Total des charges	6	-21'851	-24'484
Charges de personnel		-10'520	-10'356
Frais de voyage et de représentation		-357	-321
Charges d'exploitation		-7'128	-6'680
Soutiens		-802	-3'833
Frais d'entretien		-256	-273
Charges de recherche de fonds	7	-2'523	-2'621
Amortissements		-264	-401
Résultat d'exploitation		3'244	-385
Résultat financier	8	-1'933	222
Résultat avant résultat exceptionnel		1'310	-163
Résultat hors exploitation		-31	-13
Résultat avant variation des fonds		1'281	-175
Variation des fonds à affectation spéciale		-783	-1'684
Résultat annuel		497	-1'859
Attribution capital lié		-200	-800
Utilisation capital lié		0	3'003
Attribution capital libre		-165	-184
Attribution parts des minoritaires aux fonds propres		-132	-159
Variation du capital de l'organisation		-497	1'859

Tableau de flux de trésorerie

	2022 en kCHF	2021 en kCHF
Variation des liquidités	809	-97
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	2'569	-1'057
Résultat avant variation des fonds	1'281	-175
Amortissements sur immobilisations corporelles meubles et immeubles	241	304
Amortissements immobilisations incorporelles	23	23
Amortissements sur immobilisations financières	0	74
Variations des provisions	0	-13
Variation des créances	113	719
Variation des stocks et travaux en cours	-76	-10
Variation des comptes de régularisation actifs	-1'741	-1'829
Variation des dettes à court terme	-43	5
Variation des autres dettes à court terme	-575	-2
Variation des comptes de régularisation passifs	-136	-153
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	-1'637	1'097
Investissements dans des immobilisations corporelles meubles et immeubles	-259	-38
Désinvestissements d'immobilisations financières	20	20
Variation des réserves financières des titres	-1'398	1'115
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	-124	-137
Variation des dettes financières à long terme	-50	-50
Paiement de dividendes	-74	-87
Justificatif variation des liquidités	809	-97
Etat des liquidités au 1.1.	8'109	8'206
Etat des liquidités au 31.12.	8'918	8'109

Capital des fonds à affectation spéciale¹	Etat au 01.01.22	Attri- bution externe	Attri- bution interne	Utilisa- tion	Etat au 31.12.22
Technologie et Innovation	0	45	0	-45	0
Job Coaching	0	92	0	-92	0
Cours vidéo de présentation	42	0	0	-10	33
Meunier	276	0	0	0	276
Services de consultation	0	212	0	-212	0
Cours et groupes créatifs	0	160	0	-160	0
CFR Berne	32	12	0	-22	23
CFR Lausanne	97	67	0	-165	0
CFR Lucerne	0	39	0	-39	0
CFR St. Gall	0	41	0	-41	0
CFR Zurich	0	7	0	-7	0
Communication / Voice Net	0	137	0	-137	0
Formation et Sensibilisation	0	5	0	-5	0
Fondation Gumy	14	0	0	-7	6
Röthlisberger-Hotz	221	0	0	-6	215
Meldem Kitty	65	0	0	0	65
Soutien de la vie quotidienne	0	25	0	-6	19
Fonds renouvellement Ramsteinerstrasse	214	0	17	0	232
Fonds Ramsteinerstrasse	144	0	70	0	214
Fonds Ex-Solsana	2'025	0	0	0	2'025
Fonds de fluctuation CFR BE	-69	0	0	-73	-142
Fonds de fluctuation CFR SG	10	0	0	-10	1
Fonds de fluctuation LAI art. 74	1'881	0	890	0	2'771
Total capital des fonds à affectation spéciale	4'955	842	977	-1'035	5'738

Capital de l'organisation¹	Etat au 01.01.22	Attri- bution	Attr. intern	Utilisa- tion	Etat au 31.12.22
Fonds soutien aux membres	3'143	0	0	0	3'143
Fonds pour les CFR	1'025	0	0	0	1'025
Fonds relations publiques	1'302	0	0	0	1'302
Fonds gestion opérationnelle	4'600	0	200	0	4'800
Total capital lié	10'070	0	200	0	10'270
Total capital libre sans minoritaires	19'313	165	-18	0	19'460
Total capital de l'organisation sans minoritaires	29'383	165	182	0	29'730
Total capital de fonds et de l'organisation sans minoritaires	34'338	1'007	1'158	-1'035	35'468
Total part des minoritaires	950	132	18	-74	1'027
Total capital de fonds et de l'organisation avec minoritaires	35'287	1'139	1'177	-1'108	36'495

Tableau de variation du capital 2021

Capital des fonds à affectation spéciale ¹	Etat au 31.12.21	Attri- bution externe	Attri- bution interne	Utilisa- tion	Etat au 31.12.22
Technologie et Innovation	0	20	0	-20	0
Job Coaching	0	31	0	-31	0
Cours vidéo de présentation	0	42	0	0	42
Meunier	279	0	0	-3	276
Services de consultation	0	53	0	-53	0
Cours et groupes créatifs	0	117	0	-117	0
CFR Berne	17	15	0	0	32
CFR Lausanne	72	30	0	-5	97
CFR Lucerne, St. Gall, Zurich	0	144	0	-144	0
Communication / VoiceNet	0	259	0	-259	0
Formation et Sensibilisation	0	1	0	-1	0
Winkelmann	1	0	0	-1	0
Fondation Gumy	19	0	0	-5	14
Röthlisberger-Hotz	224	0	0	-3	221
Meldem Kitty	65	0	0	0	65
Fonds renouvellement Ramsteinerstrasse	199	0	15	0	214
Fonds Ramsteinerstrasse	83	0	61	0	144
Fonds Ex-Solsana	2'025	0	0	0	2'025
Fonds de fluctuation CFR BE	-40	0	0	-29	-69
Fonds de fluctuation CFR SG	24	0	0	-14	10
Fonds de fluctuation LAI art. 74	300	0	1'581	0	1'881
Total capital des fonds à affectation spéciale	3'271	766	1'657	-739	4'955

Capital de l'organisation ¹	Etat au 31.12.21	Attribu- tion	Attr. interne	Utilisa- tion	Etat au 31.12.22
Fonds soutien aux membres	3'143	0	0	0	3'143
Fonds activités des sections	3'000	0	0	-3'000	0
Fonds pour les CFR	1'025	0	0	0	1'025
Fonds Les jeunes Voix	3	0	0	-3	0
Fonds relations publiques	1'002	0	300	0	1'302
Fonds gestion opérationnelle	4'100	0	500	0	4'600
Total capital lié	12'272	0	800	-3'003	10'070
Total capital libre sans minoritaires	19'129	184	0	0	19'313
Total capital de l'organisation sans minoritaires	31'401	184	800	-3'003	29'383
Total capital de fonds et de l'organisation sans minoritaires	34'672	950	800	-3'742	34'338
Total part des minoritaires	877	159	0	-87	950
Total capital de fonds et de l'organisation avec minoritaires	35'550	1'109	2'457	-3'829	35'287

Le but déterminé du capital à affectation spéciale

Winkelmann	Contribution aux vacances, formations
Fondation Gumy Fribourg	Nécessiteux de Fribourg avec AI
Röthlisberger-Hotz	Les enfants et les jeunes mineurs aveugles et malvoyants
Meunier	Service de consultation Sion
Meldem Kitty	Chiens d'aveugles
Cours vidéo de présentation	Cours vidéo de présentation
Soutien de la vie quotidienne	Financement de formations ou d'moyen d'auxiliaires pour que les personnes aveugles et malvoyantes puissent faire face à la vie quotidienne plus facilement et de manière plus autonome
Renouvellement Ramsteinerstrasse	Rénovation et modernisation de la propriété
Ramsteinerstrasse	Préservation d'intérêts des handicapés visuels, la promotion lors de l'intégration ainsi que les soins de camaraderie
Ex-Solsana	Financement de vacances accompagnées, de loisirs et de formation de personnes aveugles et malvoyantes
Fonds de fluctuation CFR / LAI art. 74	Financement des contributions du canton ou de la Confédération

Principes de présentation des comptes

Règles régissant l'établissement des comptes

Les comptes annuels de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants sont présentés en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true and fair view). La présentation des comptes est conforme au Code des obligations, aux directives de la Fondation ZEWO et aux dispositions des statuts de la FSA.

L'organe de révision von Graffenried fiduciaire SA, Berne, vérifie la conformité du présent bouclage individuel et des comptes annuels consolidés avec les prescriptions légales et statutaires ainsi que les exigences de Swiss GAAP RPC.

Périmètre et principes de consolidation

Les comptes annuels consolidés comprennent les comptes individuels – établis selon des principes unitaires – des sociétés affiliées dans lesquelles la FSA détient, directement ou indirectement, plus de 50% des droits de vote. En plus de la FSA, les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation.

Les participations de moins de 20% sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, après déduction des amortissements économiques nécessaires. Elles sont inscrites au bilan à la rubrique immobilisations financières.

Explications et légendes du tableau ci-après:

T: consolidation par intégration globale selon la méthode anglo-saxonne de l'acquisition (purchase method) pour les sociétés dans lesquelles la FSA détient 50% ou plus des droits de vote ou qu'elle contrôle d'une autre manière.

E: consolidation selon la méthode de mise en équivalence (equity method), c'est-à-dire intégration au prorata des fonds propres et résultats financiers pour les sociétés affiliées dans lesquelles la FSA détient une participation de 20% à 49%. Sont également évaluées selon la méthode de mise en équivalence les sociétés dans lesquelles la FSA détient 50% ou plus des droits de vote, mais dont l'intégration globale dans les comptes

consolidés ne se justifie pas parce que les activités de ces sociétés sont à ce point différentes que leur inclusion conduirait à ne pas donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé.

Accesstech SA, siège à Lucerne:

Objectif : Importation, distribution et service de solutions matérielles et logicielles ainsi que d'aides pour les personnes aveugles et malvoyantes Capital social : kCHF 600, Taux de participation de la FSA depuis 2019 : 65% Inclusion avec la méthode T : consolidation par intégration globale

Règles d'évaluation et d'inscription au bilan

L'évaluation se fait en principe aux coûts historiques (valeurs d'acquisition et de fabrication) et se fonde sur le principe de l'évaluation séparée de l'actif et du passif.

Liquidités

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale. Les positions en devises étrangères sont converties au taux fiscal en vigueur au 31.12. EUR: 0.9938 (année précédente EUR: 1.03615)

Titres

L'évaluation des titres s'effectue conformément avec la recommandation sur la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les titres sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur pour les titres dont la valeur du marché est tombée au-dessous de la valeur d'acquisition (principe de la valeur la plus basse). Les positions en devises étrangères sont converties au jour de référence aux taux de change de la banque dépositaire concernée.

Créances et compte de régularisation actifs

Les créances et compte de régularisation actifs sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires du point de vue opérationnel.

Les corrections de valeur sont régies par le principe de l'évaluation individuelle. Le du croire est calculé comme suit: correctif de 25% pour les créances arrivant à échéance dans les 61 à 120 jours, de

50% pour celles dues entre 121 et 180 jours et de 75% pour celles dont l'échéance dépasse 180 jours.

Immobilisations financières à long terme

La participation Accesstech SA est consolidée par intégration globale avec mention des parts minoritaires.

Les prêts à long terme sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des corrections nécessaires du point de vue opérationnel. Les corrections de valeur sont calculées selon le principe de l'évaluation individuelle. Les débiteurs de prêts dont les capitaux ne couvrent que 50% à 100% de la créance, sont réévalués à 50%. Si la base des capitaux propres tombe au-dessous de 50% de la valeur du prêt, la totalité du prêt est réévaluée.

Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises seront au prix de revient, mais maximum au prix de marché inférieur, évalués.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles meubles et immeubles sont portées au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés nécessaires du point de vue économique. Les amortissements s'effectuent d'une manière linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les durées de vie économique estimées sont les suivantes:

Installations IT	3 ans
Machines, appareils et véhicules	5 ans
Mobiliers, Installations	8 ans
Immeubles	40 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur cumulées nécessaires à l'exploitation. Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur la durée d'utilisation estimée. Celle-ci est de 5 ans pour le goodwill.

Engagements et compte de régularisation passifs

Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Cette position comprend aussi les provisions pour

les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé et seulement si l'obligation peut être estimée de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant de la provision est basé sur la sortie de fonds attendue.

Fonds à affectation spéciale, fonds de fluctuations et capital de l'organisation

Les différents fonds à affectation spéciale comprennent les dons en faveur de projets concrets ou d'un but déterminé. Chaque année, ces fonds à affectation spéciale font l'objet d'un inventaire. Le tableau de variation du capital donne des informations détaillées sur la composition et la variation des fonds à affectation spéciale et du capital de l'organisation (voir point 4 et 5).

Les Fonds de fluctuations sont créés selon les directives cantonales (CFR) ou de la Fédération (l'OFAS), s'il résulte une différence entre les contributions versées et la base de calcul de ladite subvention. Les pertes d'exploitation peuvent également être imputées à ce fonds.

Le fonds LAI art. 74 est modifié annuellement par le résultat des contributions de couverture (CC 4). Il a un caractère provisoire jusqu'au moment le décompte final de la période contractuelle établi par l'OFAS est communiqué et les charges et les produits imputables sont comptabilisés de manière définitive.

Modification des principes d'évaluation

Les principes d'évaluation qui s'écartent des règles susmentionnées sont commentés aux positions correspondantes du bilan.

Immobilisations corporelles meubles et immeubles²

Tableau des immobilisations 2022	Etat au 1.1.2022	Entrées	Sorties	Etat au 31.12.2022
Valeur d'acquisition immobilisations corporelles meubles	2'506	259	-3	2'762
Amortissement cumulés immobilisations corporelles meubles	-2'079	-163	3	-2'239
Valeur comptable immobilisations corporelles meubles	427	96	0	523
Valeur d'acquisition immeubles	3'114	0	0	3'114
Amortissement cumulés immeubles	-1'116	-78	0	-1'193
Valeur comptable immeubles	1'998	-78	0	1'920
Tableau des immobilisations 2021	Etat au 1.1.2021	Entrées	Sorties	Etat au 31.12.2021
Valeur d'acquisition immobilisations corporelles meubles	2'499	38	-32	2'506
Amortissement cumulés immobilisations corporelles meubles	-1'885	-226	32	-2'079
Valeur comptable immobilisations corporelles meubles	614	-188	0	427
Valeur d'acquisition immeubles	3'114	0	0	3'114
Amortissement cumulés immeubles	-1'038	-78	0	-1'116
Valeur comptable immeubles	2'076	-78	0	1'998

Immobilisations financières³

	31.12.2022	31.12.2021
Créances à long terme		
Créances à long terme envers des tiers	290	310
Créances à long terme envers les organisations proches	400	400
Total créances à long terme	690	710
Réserves financières de titres		
Total des titres à la valeur comptable	24'448	23'051
Total des titres à la valeur de marché	26'633	27'701
Total immobilisations financières	25'138	23'761

Immobilisations incorporelles⁴

	31.12.2022	31.12.2021
Goodwill Accesstech SA	114	114
Amortissement goodwill	-98	-75
Total immobilisations incorporelles	16	39

Dons⁵

	2022	2021
Dons	8'734	9'244
– dont dons à affectation spéciale	842	766

Charges d'exploitation⁶

La FSA présente les charges d'exploitation avec la méthode de ZEWO, celle-ci calcule les charges proportionnellement pour les projets et les prestations de services, la recherche de fonds et l'administration.

	2022	2021
Charges de personnel	8'704	8'388
Frais de voyage et de représentation	255	189
Autres charges d'exploitation	6'376	5'895
Soutien	802	3'833
Frais d'entretien	217	227
Amortissements	214	263
Charges de projet et de prestation de services	16'569	18'796
Charges de personnel	1'407	1'507
Frais de voyage et de représentation	97	128
Autres charges d'exploitation	651	681
Frais d'entretien	39	44
Amortissements	48	133
Charges administratives	2'242	2'494
Charges de personnel	409	461
Frais de voyage et de représentation	5	4
Autres charges d'exploitation	101	104
Frais d'entretien	0	1
Charges collectives	2'523	2'621
Amortissements	1	4
Charges de recherche de fonds	3'039	3'194
Total charges d'exploitation	21'851	24'484

Contributions OFAS CS 4045 LAI art. 74

	2022	2021
Contributions pour la FSA	4'628	4'628
Total paiements reçus de l'OFAS	4'628	4'628
Délimitation décompte final 2015-2019	0	39
Délimitation des contributions OFAS CS 4045 LAI art. 74	277	-354
Valeur comptable contributions OFAS CS 4045 LAI art. 74	4'905	4'312

Engagements non-inscrits au bilan

La subvention de l'AI pour les prestations selon LAI art. 74 est liée. Au moment de la clôture des comptes 2022, il n'était pas encore certain si et dans quelle proportion le fonds de fluctuation LAI art. 74 devait être modifié selon la contribution de couverture (CC 4) issue de la comptabilité analytique d'exploitation 2022.

Honoraire de l'organe de révision

Les honoraires versés à l'organe de révision liée aux prestations de révision se sont élevés dans l'année en cours à kCHF 37 (année précédente kCHF 36), et ils sont intégrés dans les charges fiduciaires et conseils.

L'organe de révision nous a facturé un montant de kCHF 5 pour des prestations supplémentaires.

Charges de recherche de fonds⁷

	2022	2021
Charges liées aux campagnes	1'303	1'427
Campagnes de prospection	78	106
Charge d'envoi liés aux collectes de fonds	925	836
Frais sur versement, carte de crédit et frais en ligne	49	60
Maintenance de la banque de données et sélections	168	192
Total Charges de recherche de fonds	2'523	2'621

Résultat financier⁸

	2022	2021
Total produits financiers	598	737
Total charges financières	-2'531	-515
Total résultat financier	-1'933	222

Postes à plein temps

La FSA avec Accesstech SA employaient en Suisse à la fin de l'année en cours plus de 50 postes à plein temps (année précédente plus de 50).

Rémunérations aux organes et instances

Pour l'exercice en cours, les organes et les instances de la FSA ont fourni 4'448 heures à titre honorifique (année précédente 4'450 heures) dont 810 heures (année précédente 799 heures) par le président. Les organes et instances de la FSA sont indemnisés conformément au règlement sur les frais de la FSA et aux lignes directrices de la fondation ZEWO.

Lors de l'exercice en cours, les indemnités suivantes ont été versées directement aux membres du Comité fédératif et différentes commissions:

Rémunérations	2022	2021
Total rémunérations	109	130
dont aux membres du comité fédératif	67	74
dont au président	16	30

Rémunérations l'équipe de direction FSA et Accesstech

Les rémunérations inclus les frais des personnes chargés de la gestion s'élèvent à un montant total de kCHF 796 (année précédente kCHF 778).

Bénévolat

Les bénévoles sont rémunérés selon le règlement des frais de la FSA et les lignes directrices de la ZEWO. Dans l'année en cours, les bénévoles ont à nouveau consacré 3'980 heures (année précédente 5'126 heures) aux personnes aveugles et malvoyantes. Cela correspond environ à 1.82 postes à plein temps. Ces prestations sont en grande partie fournies dans le cadre de projets. Quelques services de consultation et centres de formation et de rencontre coopèrent avec des services de coordination dans le domaine du bénévolat.

Organisations proches et transactions

Fondation AccessAbility

La FSA a payé un montant de kCHF 767 pour les prestations (année précédente kCHF 722), Accesstech SA a payé un montant kCHF 74 (année précédente kCHF 119). En outre, Accesstech SA a fait un don de kCHF 90 (année précédente kCHF 120).

La fondation contribue à hauteur de 50% aux charges de loyer de la société Accesstech SA soit kCHF 85 (année précédente kCHF 86). En plus, Accesstech SA a également pris en charge kCHF 7 de frais de location pour la fondation (année précédente kCHF 8).

La Fondation AccessAbility a payé un montant de kCHF 1'653 (année précédente kCHF 1'032) pour les achats et les prestations à Accesstech SA.

Crédits et garanties

La FSA a une limite de crédit (crédit Lombard) sur le montant de kCHF 1'500 (année précédente kCHF 1'500). Toutes les valeurs et tous les avoirs auprès de la Banque cantonale bernoise, notamment le dépôt de titres 80.855.361.0.38, servent comme sécurité, conformément à l'acte de nantissement du 10 décembre 2013. La valeur de ces titres au 31.12.2022 est kCHF 7'008 (année précédente kCHF 7'256)

En garantie de l'hypothèque sur la Ramsteinerstrasse, il y a une cédule hypothécaire de kCHF 1'500 à la Banque cantonale bernoise.

Contrats de bail de longue durée

Les contrats de bail à long terme suivants existants au 31 décembre 2022.

Locaux loués	Durée contractuelle	Loyer annuel
Berne, Könizstrasse 23	28.02.2026	323
Berne, Federweg 22+24 (groupes créatifs)	31.12.2023	14
Delémont, Rue de la Maltière 10	31.12.2024	28
Fribourg, Rue Georges-Jordil 2	31.03.2024	59
Lausanne, Rte de Genève 88-88bis	01.04.2027	88
Lucerne, Maihofstrasse 95c	31.01.2026	101
Zurich, Ausstellungsstrasse 36	31.01.2030	108

Engagements de leasing

A la fin de l'exercice sous revue, il existe un engagement de leasing pour matériel informatique d'un montant de kCHF 25 (année précédente kCHF 56) jusqu'à 2024.

Prévoyance en faveur du personnel

Les employés de la FSA sont assurés contre les conséquences économiques du décès et de l'invalidité auprès de la Fondation de prévoyance Previs. Les employés de l'Accesstech SA sont assurés auprès de la Fondation Swiss Life à Zurich. Il s'agit de fondations collectives auxquelles les employeurs et les employés versent des cotisations conformément au règlement de prévoyance du personnel. Il n'existe aucune dette envers les institutions de prévoyance (année précédente 0).

Événements ultérieurs à la date du bilan

Aucun événement notable ultérieur à la date de clôture de l'exercice susceptible d'avoir une incidence sur les comptes annuels 2022 n'est à signaler. Les comptes annuels consolidés seront soumis à l'approbation de l'Assemblée des délégués le 3 juin 2023.



VON GRAFFENRIED TREUHAND

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée des délégués de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants, Berne

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022 le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés et le tableau de variation du capital consolidés pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du comité fédératif relatives aux comptes consolidés

Le comité fédératif est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le comité fédératif est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation du groupe ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du comité fédératif.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Berne, le 1 avril 2023 (0/0/1) sct/stn

Von Graffenried AG Treuhand

Michel Zumwald
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Toni Schiegel
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexes :

Comptes consolidés (bilan, compte de résultat, tableau des capitaux propres et tableau des flux de trésorerie, ainsi que l'annexe aux comptes)



SBV FSA

Schweizerischer Blinden-
und Sehbehindertenverband

Fédération suisse des
aveugles et malvoyants



**Votre don en
bonnes mains.**



Code QR
comme lien
vers l'édition
online.

Éditeur

Fédération suisse des aveugles
et malvoyants FSA

Rédaction

Rahel Escher

Secrétariat romand

Rue de Genève 88b

1004 Lausanne

021 651 60 60

secretariat.romand@sbv-fsa.ch

sbv-fsa.ch

Secrétariat général

Könizstrasse 23 / case postale

3001 Berne

031 390 88 00

info@sbv-fsa.ch

sbv-fsa.ch

Ensemble, on voit mieux

Conception

Ediprim SA, Bienne

Parution

Français et Allemand